



Bruxelles, le 3 juin 2015

CM 2802/15

OJ CONS
SOC
EMPL
SAN
CONSOM

COMMUNICATION

CONVOCAATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: coreper.1@consilium.europa.eu

Tél./Fax: 0032.2.2816167/8100

Objet: 3398^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(**Emploi, politique sociale, santé** et consommateurs)

Date: 18 et 19 juin 2015

Heure: 9:30, 10:00

Lieu: European Convention Center Luxembourg (ECCL)
4, place de l'Europe
1499 LUXEMBOURG

SESSION DU JEUDI 18 JUIN 2015 (9 h 30)

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire

Activités non législatives

2. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

3. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

4. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse et à des mesures connexes (**première lecture**) (*)
(Base juridique proposée par la Commission: article 157 du TFUE)
Dossier interinstitutionnel: 2012/0299 (COD)
 - Rapport sur l'état d'avancement des travaux
16433/12 SOC 943 ECOFIN 708 DRS 130 CODEC 2724
5. Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle
Dossier interinstitutionnel: 2008/0140 (CNS)
 - Rapport sur l'état d'avancement des travaux
11531/08 SOC 411 JAI 368 MI 246

Activités non législatives

(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil pour les points 6 à 9)

6. Semestre européen 2015: contribution aux travaux du Conseil européen (Bruxelles, 25 et 26 juin)
 - Débat d'orientation
 - a) Projet de recommandations du Conseil concernant les programmes nationaux de réforme pour 2015 à l'intention de chaque État membre et projet de note explicative
 - Approbation
 - b) Évaluation des recommandations par pays pour 2015 et de la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2014
 - Approbation des avis du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale (CPS)
 - c) Relevé des résultats en matière d'emploi et évaluation comparative
 - Approbation du rapport du Comité de l'emploi

7. Proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres
 - Orientation générale
6144/15 SOC 70 EMPL 31 ECOFIN 97 EDUC 28 JEUN 21
+ ADD 1
8. Emploi des jeunes
 - a) Projet de conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 3/2015 de la Cour des comptes européenne intitulé "La garantie pour la jeunesse de l'Union européenne: les premières mesures ont été prises, mais des risques pour la mise en œuvre s'annoncent"
 - Adoption
 - b) État d'avancement de la mise en œuvre des mesures de l'UE
 - Présentation par la Commission
9. Projet de conclusions du Conseil sur le thème "Égalité des chances pour les femmes et les hommes en ce qui concerne les revenus: combler l'écart en matière de pensions de retraite entre les hommes et les femmes"
 - Adoption

Divers

10. a) Propositions législatives en cours d'examen (Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
 - Informations communiquées par la présidence
- b) Rapport de 2015 sur la mise en œuvre du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms
 - Informations communiquées par la Commission
- c) Rapport sur le fonctionnement des dispositions transitoires sur la libre circulation des travailleurs en provenance de Croatie et document de travail des services de la Commission accompagnant ce rapport
 - Informations communiquées par la Commission
- d) Résultats des conférences organisées par la présidence lettone
 - Informations communiquées par la présidence
- e) Programme de travail de la future présidence
 - Informations communiquées par la délégation luxembourgeoise

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

11. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux, et modifiant la directive 2001/83/CE, le règlement (CE) n° 178/2002 et le règlement (CE) n° 1223/2009 (**première lecture**) (*)
(Bases juridiques proposées par la Commission: article 114 et article 168, paragraphe 4, point c), du TFUE)
Dossier interinstitutionnel: 2012/0266 (COD)
et
Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (**première lecture**) (*)
(Bases juridiques proposées par la Commission: article 114 et article 168, paragraphe 4, point c), du TFUE)
Dossier interinstitutionnel: 2012/0267 (COD)
– Orientation générale (●)
14493/12 PHARM 71 SAN 215 MI 597 COMPET 600 CODEC 2305
14499/12 PHARM 72 SAN 216 MI 598 COMPET 599 CODEC 2312

Divers

12. a) Suivi de la réunion informelle des ministres de la santé de l'UE sur un nouveau cadre pour la politique de l'UE en matière d'alcool (Riga, les 20 et 21 avril 2015)
– Informations communiquées par la délégation slovène
- b) L'importance de la dimension relative à la santé dans le programme européen en matière de migration
– Informations communiquées par les délégations chypriote, grecque, italienne et maltaise
- c) Programme de travail de la future présidence
– Informations communiquées par la délégation luxembourgeoise

(*) Points sur lesquels un vote peut être demandé.

(●) Lorsqu'il adopte une orientation générale après que le Parlement a adopté sa position en première lecture, le Conseil n'agit pas au sens de l'article 294, paragraphes 4 et 5, du TFUE.

NB: Veuillez transmettre au service du protocole, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: protocole.participants@consilium.europa.eu

NB: Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 afin de prendre connaissance des modalités d'obtention de ce badge.